

## LE POURQUOI D'UN MOUVEMENT POUR UNE CAPITALE DU CANADA « OFFICIELLEMENT BILINGUE »

Le 14 février 1970, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme recommandait que dans la capitale fédérale du Canada : « ... l'anglais et le français aient un statut d'égalité totale, et que l'ensemble des services dispensés au public soient partout accessibles dans les deux langues » ajoutant qu'il s'agissait là non seulement d'une invitation au gouvernement de la capitale du Canada, mais également d'une invitation au secteur privé. « ... c'est qu'il est question d'une capitale, et celle-ci symbolise la réalité d'un pays bilingue », de conclure la Commission.

Le *Mouvement pour une capitale du Canada officiellement bilingue* considère que le temps est venu de passer à l'action. Son objectif est de rejoindre, rassembler et informer le plus grand nombre de Canadiennes et de Canadiens au sujet de la situation linguistique qui prévaut dans la capitale de leur pays et de demander à la Ville d'Ottawa, aux gouvernements ontarien et fédéral de proclamer Ottawa officiellement bilingue avant la date du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération canadienne en 2017. Le *Mouvement pour une capitale du Canada officiellement bilingue*, la Ville d'Ottawa et les gouvernements canadien et ontarien ont donc un peu plus de deux ans pour atteindre cet objectif.

### FONDEMENTS HISTORIQUES DU BILINGUISME CANADIEN

L'article 133 de la *Loi constitutionnelle* de 1867 autorise l'emploi du français ou de l'anglais dans les débats du Parlement et dans les procédures devant les tribunaux fédéraux. Il prévoit également l'usage obligatoire de ces deux langues dans les archives, les procès-verbaux et les journaux du Parlement ainsi que l'adoption et la publication des lois du pays dans les deux langues. La *Loi sur les langues officielles* de 1969 déclare que le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada et qu'elles ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada. En 1982, les modifications à la *Loi constitutionnelle* et l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés* renforçaient une fois de plus le bilinguisme au Canada. En 1988, le gouvernement canadien promulguait la nouvelle *Loi sur les langues officielles*. Cette loi reprenait l'essentiel de la Loi de 1969, et rajoutait deux nouvelles sections, soit la partie V qui donne le droit aux fonctionnaires fédéraux de travailler dans la langue officielle de leur choix et la partie VII qui porte sur l'obligation du gouvernement canadien de voir à l'épanouissement et au développement des minorités de langue française et anglaise au Canada, et d'encourager la pleine reconnaissance et l'usage des deux langues officielles dans la société canadienne.



### LE BILINGUISME ONTARIEN ET OTTAVIEN

Depuis la fin des années 1960, le gouvernement ontarien offre des services en français « là où c'est pratiqué et là où c'est raisonnable ». En 1984, il modifie son approche dans le domaine de la justice et promulgue la *Loi sur les tribunaux judiciaires* confirmant que le français et l'anglais sont dorénavant les deux langues officielles devant les tribunaux de la province. En 1986, il adopte la *Loi sur les services en français*, une loi-cadre, dont l'objectif est d'offrir des services en français de façon active dans tous les secteurs d'intervention du gouvernement, et ce, dans les régions désignées bilingues par la province.

La Ville d'Ottawa a une politique de services en français qui remonte aux années 1970. En 2001, Ottawa est fusionnée par la province avec 11 municipalités avoisinantes de la région, incluant deux municipalités traditionnellement françaises, Orléans et Vanier, toutes deux situées à l'est de la ville. Du fait de cette fusion, la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton est également supprimée. La question du français a été l'un des enjeux majeurs de cette fusion : comment la langue française sera-t-elle traitée dans la future grande ville, alors même que les anciennes municipalités francophones seront fondues dans un ensemble majoritairement anglophone.

Lorsque le gouvernement de l'Ontario adopte une politique annonçant la création de la nouvelle Ville d'Ottawa, il ne fait pas de celle-ci une ville « officiellement bilingue ». Le 9 mai 2001, la Ville d'Ottawa adopte le *Règlement 2001-170* ainsi qu'une politique de bilinguisme qui reconnaît le français et l'anglais. En 2005, l'adoption de la *Loi 163* par l'Assemblée législative de l'Ontario modifie la Loi de la ville et exige « une politique permettant l'utilisation du français et de l'anglais dans la totalité ou certaines parties de son administration et dans la fourniture de la totalité ou de certains de ses services municipaux ». En 2007, la Ville d'Ottawa met cette politique en vigueur, mais elle contient plusieurs exceptions.

Au mois de novembre 2012, les participantes et participants au Sommet des États généraux de la francophonie d'Ottawa réclament la désignation de la capitale du Canada en tant que ville officiellement bilingue. Les termes « officiellement bilingue » signifient que le français et l'anglais sont les langues officielles de la Ville d'Ottawa. Ceci signifie qu'à Ottawa, les deux langues officielles du Canada doivent être proclamées légales et égales en tout temps, dans les domaines suivants : langue de travail, services, administration, négociation, embauche, représentation, réglementation, communications, affichage et publicité, et que les trois paliers de gouvernement prendront tous les moyens nécessaires pour s'assurer que, dans la mesure du possible, les commerces qui font des affaires dans la capitale du Canada le feront eux aussi dans les deux langues officielles du Canada.

### UN PROJET INACHEVÉ

Le *Mouvement pour une capitale du Canada officiellement bilingue* veut ainsi achever un chantier laissé en friche par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Près de 50 ans après son rapport et en prévision du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération canadienne en 2017, il est maintenant temps pour les gouvernements du Canada, de l'Ontario et de la Ville d'Ottawa de reconnaître et de proclamer le français et l'anglais les deux langues officielles de la Ville d'Ottawa, la capitale de notre pays « officiellement bilingue ». À ce jour, Ottawa continue d'être une ville *de facto* officiellement unilingue anglaise. À titre de capitale du pays, la Ville d'Ottawa entretient la confusion puisque le Canada, lui, reconnaît officiellement l'égalité du français et de l'anglais. Il faut mettre fin à ce manque de cohérence entre les régimes linguistiques. **Ottawa n'est pas une ville parmi tant d'autres. C'est la capitale du Canada.**

Notre site Web, [www.capbilcap.ca](http://www.capbilcap.ca), est un carrefour d'information sur le sujet et propose divers moyens pour appuyer le *Mouvement pour une capitale du Canada officiellement bilingue*.

Linda Cardinal, titulaire de la Chaire de recherche de l'Université d'Ottawa sur la francophonie et les politiques publiques

Jacques de Courville Nicol, président, NORACOM Consultants Inc.

M<sup>e</sup> Gérard Lévesque, avocat et conseiller juridique en matière de droits linguistiques